



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

RÉSOLUTION 2022-2-AG-R-25

Attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières, à Luc Tardif

adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec lors de la réunion 2022-2-AG tenue le **23 mars 2022**

VU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

VU l'article 2 de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec* concernant le cheminement d'un dossier de candidature;

VU la candidature de Luc Tardif, originaire de Trois-Rivières, président de la Fédération internationale de hockey sur glace, suggérée par le recteur de l'UQTR à la présidente de l'Université du Québec dans sa correspondance du 4 février 2022;

VU la lettre de la présidente de l'Université du Québec adressée au recteur de l'UQTR en date du 14 février 2022 à l'effet de l'informer que la candidature de Luc Tardif répond aux critères de la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa* et qu'elle sera proposée à l'Assemblée des gouverneurs, sous réserve d'une recommandation favorable du conseil d'administration de l'UQTR;

VU l'extrait du procès-verbal 2022-CA692-04.04.02-R7738 du conseil d'administration de l'UQTR, en date du 28 février 2022, à l'effet de recommander à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec à Luc Tardif;

Sur la proposition de Roger Dufresne,
appuyée par Nadine Desrosiers,

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, proposé par l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), à Luc Tardif, originaire de Trois-Rivières, président de la Fédération internationale de hockey sur glace, afin de reconnaître :

- l'impact indéniable de ses réalisations, notamment en jouant un rôle de premier plan dans le développement et l'internationalisation du hockey sur glace;
- le cheminement remarquable et inspirant de son parcours, de son passage comme étudiant-athlète à l'UQTR jusqu'à sa nomination à titre de président de la Fédération internationale de hockey sur glace;
- sa contribution remarquable et continue au développement du sport, qui, encore à ce jour, fait de lui un acteur influent et engagé au sein du hockey international;
- son engagement et son implication exceptionnelle, depuis les 20 dernières années au développement du hockey, notamment à titre de fondateur et président de la Fédération française de hockey sur glace.

ADOPTÉE

Le secrétaire général,

André G. Roy